

Le plan d'action pour vider et quitter votre logement sereinement

Tri et logistique : optimiser le volume

- Réalisez un tri complet de vos affaires avant le déménagement pour réduire le volume à transporter et diminuer vos coûts de location ou de prestation.
- Calculez vos besoins en cartons : pour un logement de 40m², prévoyez environ 30 cartons (formule : surface en m² / 2 = volume en m³, puis volume × 1,5 = nombre de cartons).
- Préparez une boîte de survie avec vos essentiels (vêtements, hygiène, médicaments, ustensiles, provisions) pour les 24 à 48 premières heures.

Démarches administratives clés

- Respectez le délai légal de préavis (3 mois en zone non tendue, 1 mois en zone tendue) via une lettre recommandée avec accusé de réception.
- Vérifiez l'état des lieux : vous disposez de 10 jours pour demander une modification (ou le premier mois pour le chauffage).
- Centralisez vos changements d'adresse (CAF, CPAM, impôts, retraite) via le portail unique du site service-public.fr.
- Mettez à jour votre carte grise dans le mois suivant le déménagement pour éviter une amende de 135€.
- Inscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre.

Services, énergie et accès

- Contactez vos fournisseurs d'énergie et d'eau au moins 2 semaines avant le départ pour programmer la résiliation et les relevés.
- Électricité : la mise en service Linky coûte 1,78€ (à distance), contre 32,40€ pour un compteur classique.
- Gaz : la mise en service coûte 21,95€ et nécessite une intervention sous 5 jours ouvrés pour des raisons de sécurité.
- Demandez une autorisation de stationnement à la mairie (ou à la Préfecture de Police à Paris) en fournissant votre justificatif de domicile et l'immatriculation du véhicule.
- Souscrivez à la réexpédition de courrier de La Poste (33,50€ pour 1-6 mois ou 57€ pour 6-12 mois) avec un délai de mise en place de 2 jours ouvrés.

Aides financières

- Vérifiez votre éligibilité à l'aide au déménagement de la CAF (jusqu'à 994,56€ pour les familles de 3 enfants minimum).
- Déposez votre demande d'aide à la CAF dans les 6 mois suivant votre emménagement.